

EDITO**Loi d'Orientation :
qu'enseignerons-nous demain ?**

Après la publication du rapport Thélot, c'est l'une des questions essentielles. On y parle de réussite de tous les élèves, de doter chacun d'eux d'un « socle commun des fondamentaux ». A y regarder de plus près, la réussite de tous n'est pas plus envisagée qu'aujourd'hui et le socle commun s'apparente à un SMIC culturel, rappelle le « kit de survie » d'un certain ministre Fauroux...

L'important est bien dans les parcours envisagés pour les élèves, dès le CE 2, selon leurs talents. Comment l'idéologie des dons refait surface, justifiant filières et enseignements à la carte. Ce fonds profondément réactionnaire se pare de beaux atours, qui sonnent bon à l'oreille des enseignants : « enseignement individualisé » ou « personnalisé ». C'est toute la force de ce rapport : faire prendre des vessies pour des lanternes, en récupérant une phraséologie rassurante en la détournant et en la vidant de son sens.

Donc : qu'enseignerons-nous demain ? Allons nous laisser se réduire l'école primaire à l'apprentissage du lire, écrire, compter, à l'anglais « de communication internationale », aux TICE et au « savoir vivre » ? Nous aurions tort de prendre ces propositions à la légère. Si notre Ministre dit qu'il ne retiendra pas tout (après tout, ce n'est qu'un rapport qui n'engage... que ses auteurs), on sait combien l'esprit du rapport « colle » avec le libéralisme échevelé du Gouvernement, et à la conception qu'il a des missions de l'école.

Dans les semaines qui viennent - un premier jet de la future loi doit être présenté au Conseil des Ministres début décembre - nous allons continuer de subir une pression médiatique ramenant l'école à son passé, dont tout montre qu'il n'était ni performant ni démocratique. Prenons garde à ces sirènes passées qui, non contentes de programmer la fin du tronc commun d'étude en collège, proposent que le tri sélectif s'amorce dès l'élémentaire. Chacun selon ses talents. Mais alors quel est le rôle de l'Ecole ? Un réceptacle où les jeunes reçoivent un socle commun minimal ou une institution oeuvrant pour l'émancipation du plus grand nombre ?

Telle est bien la problématique actuelle : la redéfinition des missions de l'école, partie intégrante d'un projet de société profondément inégalitaire et élitiste. Ne laissons pas confisquer notre métier pour servir ce dessein.

Christian CAM

réunion d'infos syndicales sur temps de travail

RAPPEL

Modèle de lettre dans U 30 n° 86.
Prévenez votre IEN
une semaine à l'avance

Secteurs :	Dates et heures	Lieux :
BEUCAIRE	Mercredi 10 nov. 13h30 - 16h30	École élémentaire La Moulinelle
LE VIGAN	Mardi 16 nov. 13h 30 - 16h30	Molières et Cavaillac Ancienne filature
ALES	Vendredi 19 nov. 14h - 17h	Bourse du Travail
ROCHFORD du Gard	Lundi 22 nov. 13h30 - 16h30	Salle de réunion (à 20 m de la poste)
UZES	Mardi 23 nov. 14h - 17h	École élémentaire Jean Macé
SOMMIERES	Vendredi 26 nov. 14h - 17h	Maison des associations Junas
BAGNOLS/ CEZE	Mardi 30 nov. 14h - 17h	Centre Pyramide, salle D
St LAURENT d'AIGOUZE	Vendredi 3 déc. 14h - 17h	École élémentaire



Les postes à l'étranger

Les procédures de recrutement sur les postes à l'étranger (expatriés de l'AEFE) changent cette année.

Le Ministère de l'Éducation Nationale a décidé de se retirer de ce recrutement. Le SNUipp est intervenu auprès du cabinet de Fillon, pour dénoncer fermement ce désengagement supplémentaire. C'est une atteinte aux garanties que le MEN pouvait apporter tant pour les collègues (transparence et équité contrôlées par les représentants du personnel), que pour l'AEFE, dont la « culture » reste très éloignée de l'Éducation Nationale.

L'ensemble des organisations s'est élevé contre cette modification importante.

Voici les modifications à prendre en compte :

Le calendrier a été considérablement avancé et les dossiers seront à imprimer sur le site du Ministère de l'éducation nationale. Jusqu'à maintenant, il fallait les retirer à l'IA. Ce BO devrait paraître le 28 octobre.

La liste des postes vacants ne sera consultable que sur le site internet du ministère.

Les dossiers seront à transmettre par la voie hiérarchique **au plus tard le 19 novembre**, au lieu de début décembre par le passé. Ils devront comporter la liste des vœux.

Le destinataire de ce dossier n'est plus le Ministère mais l'AEFE.

Vous pouvez consulter les informations pour partir à l'étranger sur le site du SNUipp : <http://www.snuipp.fr>, dans la rubrique « Enseignants – Hors de France – Vous voulez partir »

CALENDRIER :

Recrutement des expatriés :	
Publication de la note de service au BO et mise en ligne des postes vacants sur internet	28 octobre 2004
Imprimé à télécharger sur le site du MEN, à imprimer et à remplir	Entre le 28/10 et le 18/11
Date limite d'envoi au supérieur hiérarchique pour avis à porter	19/11 (bordereau d'envoi ou cachet de la poste faisant foi)
Date limite d'envoi par le supérieur hiérarchique du bureau de recrutement de l'AEFE	26/11
Entretiens (directeurs, CP,...) 2d degré (CPE, etc...)	Du 21 mars au 8 avril 2005 Du 6 au 14 avril 2005
CCPCA 1er degré	19 et 20 avril 05
CCPCA 2d degré	26 et 27 avril 05
Localement : recrutement des résidents	
CCPLA (recrutement des résidents)	Entre le 7 et le 13 mars 2005

Fonctionnaires détachés auprès d'une administration ou d'un organisme à l'étranger, et droits à la retraite

Initialement (loi du 11/01/1984), il n'était pas possible pendant la durée du détachement, d'être affilié au régime de retraite dont relève la fonction de détachement ni d'acquies à ce titre des droits à pension, sous peine de la suspension de la pension d'état... Une circulaire du 22/7/1999 précisait que l'intéressé ayant cotisé à l'étranger conservait ses droits à retraite pension civile du régime français, mais que la pension française serait diminuée du montant exact des droits acquis à l'étranger et que, « sur sa demande ex-

presse, l'intéressé peut obtenir le remboursement d'une somme équivalente aux cotisations prélevées pendant le détachement, sans que cela réduise le nombre d'annuités ».

La loi du 17/01/2002 permet aux fonctionnaires détachés dans une administration ou un organisme à l'étranger, et radiés des cadres avant l'entrée en vigueur de cette loi, d'obtenir la **restitution des montants de leur pension dont le versement avait été suspendu** ou réduit au titre de l'article 46 de la loi du 11/01/1984 précitée.

Il faut en faire la demande auprès du Service des Pensions du Ministère des Finances :

10 Bld Gaston Doumergue
44064 Nantes CEDEX 2

Le KISAITOU nouveau est arrivé !

Mémento administratif du SNUipp à l'usage des enseignant(e)s du Premier Degré, avec plus de 2500 pages de textes officiels sur CD Rom.

En vente sur demande à la section.
Prix : 30 € (23 € pour les syndiqué(e)s)

Départ à la retraite des pères de 3 enfants

Deux collègues du Gard ont obtenu cet été le droit de partir à la retraite avant 55 ans avec paiement immédiat de leur pension.

Ils ont d'abord déposé une demande d'ouverture et de liquidation de pension de retraite avec les mêmes avantages que les fonctionnaires féminins. Après la réponse négative de l'Inspecteur d'Académie, ils ont déposé un recours auprès du tribunal administratif, demandant à bénéficier d'un arrêt de la Cour Européenne de justice (arrêts Griesmar et Mouflin) et ont utilisé les modèles de lettre fournis par le SNUipp.

Ce départ anticipé se révèle dans certains cas très avantageux car la pension de retraite est alors calculée sur la base des dispositions en vigueur l'année où le retraitsable a atteint

ses 15 ans d'ancienneté dans la fonction publique. Si ces 15 ans ont été atteints avant 2004, la valeur de l'annuité pour le calcul de la pension est alors de 2% (contre 1,95% pour les retraitsables en 2005), et le retraitsable échappe à la décote qui entrera en vigueur dès 2006.

Si vous êtes concernés par ces dispositions, contactez le SNUipp, nous vous indiquerons les démarches à effectuer. Il est toutefois à noter que si ces recours se multiplient, cela risque de fragiliser les dispositions avantageuses dont bénéficient encore les mères de 3 enfants (calcul de la pension basé sur l'année où sont atteints les 15 ans d'ancienneté), amenant le gouvernement à supprimer ces dispositions comme il l'a fait pour les bonifications pour enfants nés après 2004 à l'occasion de la réforme sur les retraites, tout cela évidemment au nom de l'égalité !

Laurence Ferrier

Pour contester le calcul d'une pension

La pension ne peut être révisée sur demande de l'intéressé que dans les conditions suivantes :

« - À tout moment en cas d'erreur matérielle ;
- Dans un délai d'un an à compter de la notification de la décision de concession initiale de la pension (...) en cas d'erreur de droit . » (Article L55 de l'ancien code des pensions, qui a été maintenu)

Attention, ce n'est pas la date du début de retraite qui compte, c'est la date de réception de la notification (l'arrêté du ministère des finances attribuant la pension).

Souvent, ce document est reçu par l'intéressé plusieurs mois avant le début de la retraite.

Soyez donc vigilants...

La contestation se fait par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au :

Service des pensions Ministère des finances
10, boulevard Gaston Doumergue
44064 NANTES CEDEX 2

Il est recommandé d'envoyer la même lettre au :

Service des pensions Ministère de l'éducation Nationale
BP 228- 44505 LA BAULE CEDEX

L'absence de réponse dans un délai de 2 mois est considéré comme un refus, et il faut alors saisir le tribunal administratif de son lieu de résidence...

N'hésitez pas à nous appeler s'il vous semble qu'il y a une erreur.

Laurence Ferrier / Eliane Crouzet

Permutations informatiques

Peuvent participer : tous les enseignants titulaires du 1^{er} degré au 31/12/04 y compris ceux qui sont en réadaptation, dispo, congé parental, détachement (suivant conditions), mise à disposition (suivant conditions), congé longue maladie, congé longue durée, congé de formation professionnelle, congé de mobilité.

Les enseignants terminant la formation CAPA-SH peuvent permutationner et effectuer leurs 3 années dans l'AIS dans un autre département.

Ne peuvent pas participer : les enseignants détachés comme stagiaires, les PE en formation (sauf s'ils sont titularisés avant le 31/12/04)

Les points du barème (voir fiche de contrôle du SNUipp) sont calculés en fonction de l'échelon, de l'ancienneté dans le département, des enfants, de la séparation familiale en raison de l'éloignement professionnel du conjoint, du renouvellement de la demande, de l'exercice dans une école relevant du plan violence, d'une majoration exceptionnelle (contacter le SNUipp pour monter le dossier).

Tout candidat qui a obtenu la permutation sollicitée doit obligatoirement rejoindre le département obtenu (contacter le SNUipp en cas de nécessité).

Philippe VIANNAY

Calendrier des opérations :

- Service télématique ouvert du 8 novembre au 26 novembre 2004 (on peut modifier ou annuler pendant cette période)
- Après la fermeture, réception d'une confirmation de demande que le candidat doit renvoyer à l'IA avant le 13 décembre 2004.
- Date limite pour les demandes d'annulation ou de modification de candidature le 25 janvier 2005.
- Date limite des dernières demandes au titre de rapprochement de conjoint (uniquement si le conjoint vient d'être muté) le 28 février 2005.
- Résultats : fin mars 2005

**FICHE DE CONTROLE
SYNDICAL
PAGE SUIVANTE !**

Le rapport définitif diffère fort peu du pré-rapport. C'est pourquoi, pour ce qui est de la structuration des écoles, nous vous renvoyons à nos précédentes publications. Nous allons ci-dessous tenter une analyse du fonds idéologique du rapport, à partir d'extraits (en encadrés) qui nous semblent significatifs. L'intégralité du rapport peut être lu et téléchargé sur le site du Grand Débat : www.debatnational.education.fr

Tout au long de son travail, la Commission a conservé à l'esprit les contraintes relatives à la gestion du système éducatif. Elle a parfaitement conscience que certaines des actions préconisées dans son rapport ont un coût, dont le Politique devra prendre la mesure au moment des choix. Sa réflexion s'est voulue réaliste, considérant l'École telle qu'elle existe pour rechercher les voies et les moyens de rendre son fonctionnement plus efficace et pour tracer les évolutions souhaitables des quinze ans à venir. La Commission considère que, sans faire croître de manière excessive la dépense d'éducation primaire et secondaire, la réforme améliorera l'usage des moyens dévolus à l'École.

Que faut-il entendre par « réussite de tous les élèves » ?

La notion de réussite pour tous ne doit pas prêter à malentendu. Elle ne veut certainement pas dire que l'École doit se proposer de faire que tous les élèves atteignent les qualifications scolaires les plus élevées. Ce serait à la fois une illusion pour les individus et une absurdité sociale puisque les qualifications scolaires ne seraient plus associées, même vaguement, à la structure des emplois. Il importe donc de préciser ce qu'on entend par réussite.

La réussite d'une École tient d'abord à ce qu'elle arme tous les élèves et les futurs citoyens de connaissances, de compétences et de règles de comportement jugées aujourd'hui indispensables à une vie sociale et personnelle réussie. (...)

Une École de la réussite est une École utile aux élèves, même et surtout aux plus faibles d'entre eux, qui, tous, devront nécessairement entrer dans la vie professionnelle. L'École doit s'adresser à des individualités et leur offrir le plus possible de diversité et de souplesse, une fois acquise la culture commune.

Un des articles les plus discutés de la loi de 1989, l'article 3, indique que « la Nation se fixe comme objectif de conduire, d'ici 10 ans, (...) 80 % de l'ensemble d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat ». Des progrès considérables ont été accomplis en une quinzaine d'années. Si 34 % seulement d'une classe d'âge accédaient au niveau du baccalauréat en 1980, ils étaient 71 % en 1994 et 69 % en 2002. L'effort gigantesque accompli a profité à toutes les couches sociales, mais davantage aux milieux modestes qu'aux autres : les inégalités sociales d'accès au baccalauréat se sont réduites. Il reste que, si 89 % des enfants de cadres nés de 1974 à 1978 sont aujourd'hui titulaires d'un baccalauréat, seulement 46 % des enfants d'ouvriers ont obtenu ce diplôme. (...)

Il faut tendre vers la réussite de chacun, ce qui s'exprime comme la somme de quatre ambitions :

- ▣ l'éducation de tous les élèves, indépendamment de leurs différences ;
- ▣ la maîtrise par tous de ce qui est indispensable ;
- ▣ la réussite de chacun dans sa voie, dès lors que cette voie a une utilité sociale ;
- ▣ une meilleure articulation entre formation initiale et formation tout au long de la vie.

(...) Une École juste est, alors, celle qui traite le mieux possible les moins bons et les moins favorisés des élèves en leur offrant une réelle chance d'insertion sociale et professionnelle. C'est une École dans laquelle la nécessaire création d'une élite, fût-elle justement sélectionnée, ne doit pas se faire au détriment des autres. (...)

Une École juste au-delà de la maîtrise du socle commun doit permettre à chacun de parvenir à l'excellence dans sa voie. L'égalité des résultats ne signifie pas que les élèves obtiennent les mêmes résultats mais que chacun réussisse selon ses talents, ses goûts et ses efforts.

Sur la question des moyens :

Peu prolixe sur le sujet, le rapport ne consacre que l'extrait ci-contre à la question de l'évolution des moyens humains et budgétaires. Il est clair que tout se ferait à moyens constants (au mieux). Il ne faut donc pas s'attendre à une « révolution » en ce domaine : nous sommes bien dans le cadre des réductions des dépenses de l'Etat. Ainsi, lorsqu'il est question de maîtres surnuméraires (1 pour 10 classes, afin d'aider les plus en difficulté) il est proposé un redéploiement des maîtres des RASED, qui, du même coup, disparaissent...

La réussite de tous les élèves :

Si vous croyiez lire ici une ambition nouvelle pour l'école, vous vous trompiez. Il s'agit « seulement » de tendre à ce que chaque élève sorte du système éducatif avec au moins un bagage minimal. La « *vie sociale et personnelle réussie* » ne s'entend pas de la même façon pour tous...

Prenons garde de ne pas s'y laisser prendre. Pour généreuse qu'elle paraisse, l'idée est redoutable.

Les extraits suivants sont plus explicites. Mais l'on voit poindre ici le déterminisme social, que l'école serait absolument incapable de corriger, c'est du moins le constat dressé. Loin de s'interroger sur ce qui serait nécessaire pour progresser dans plus d'égalité dans la réussite scolaire, le rapport se borne à un constat fataliste. Ce n'est ni plus ni moins que la conception libérale de l'individu : certains peuvent réussir, d'autres non...

L'école juste :

C'est donc celle qui **accompagne** chacun selon ses « talents », sa « voie ». Le laïus sur les 80% au Bac est révélateur : l'idée était discutable, et si de gros progrès ont été accomplis, ils n'ont pas corrigé ce déterminisme social (moins de fils d'ouvrier au Bac que de fils de cadres).

Là encore on ne s'interroge pas sur « comment y remédier ? » Mais on adapte l'école aux faits...

On notera aussi que l'utilitarisme social est désormais un objectif clé. Le « voie » individuelle doit être pensée en terme d'adaptation à la société. N'y aurait-il pas un peu de MEDEF là-dessous ? Il en va de même sur la formation tout au long de la vie, on le verra plus loin.

Définir le socle est essentiel. S'assurer qu'il sera effectivement maîtrisé par toute la jeunesse ne l'est pas moins. Une évolution de l'organisation de la scolarité pour faire en sorte que chaque élève, quels que soient ses rythmes d'acquisition, puisse se l'approprier semble nécessaire. (...) Personnaliser les apprentissages. Si l'on veut faire en sorte que tous les élèves, en dépit de la diversité de leurs talents et de leurs capacités, réussissent à acquérir le socle commun, il faut personnaliser l'organisation de l'enseignement pour s'adapter aux besoins spécifiques de chaque enfant. Les temps d'apprentissage à l'intérieur de l'année scolaire et les pratiques pédagogiques doivent s'adapter au rythme de progression de chacun. (...)

Des enseignements complémentaires différenciés seront proposés, qui permettront ainsi à chaque élève d'aborder et d'approfondir des matières choisies en fonction de ses intérêts et de ses aptitudes. Une certaine forme de diversification du collège est non seulement possible, mais légitime dès lors que le socle est effectivement maîtrisé.

Chaque élève doit pouvoir trouver sa voie de réussite. En permettant à chaque jeune, une fois le socle commun des indispensables solidement maîtrisé, d'approfondir et de choisir des enseignements en fonction de ses intérêts et de ses aptitudes, l'École l'aidera à découvrir son terrain d'élection, celui où il démontre un talent particulier et qui l'amène au meilleur de lui-même. C'est là le moyen de mieux valoriser les aptitudes de chacun, la variété des parcours, la diversité des qualifications et des voies de réussite dont notre pays a besoin. Ces enseignements complémentaires choisis doivent permettre la diversification des parcours et la découverte par l'élève de son excellence propre.

En fait, au début de la scolarité obligatoire, ces enseignements complémentaires choisis devraient être pour l'essentiel consacrés à favoriser et renforcer la maîtrise du socle commun des indispensables. Puis, au fur et à mesure que l'on avance dans la scolarité, ils devraient inclure la possibilité, propre à chaque élève, d'approfondir certains apprentissages communs.

Fameuse phrase que celle sur « la découverte par l'élève de son excellence propre ». Chacun doit se révéler pour être maître de son destin. Au fond, l'école ne servirait qu'à l'émergence des talents, et n'aurait pas de prise sur la construction de ceux-ci... Toute l'histoire du système éducatif français prouve pourtant le contraire...

Si l'élève, en dépit des efforts déployés par les enseignants pour s'adapter à ses besoins spécifiques, ne parvenait pas à une bonne maîtrise des éléments du socle, il serait alors possible de faire intervenir une étape supplémentaire de personnalisation, en adaptant la durée du cycle aux capacités de l'élève, c'est-à-dire en l'allongeant d'un an pour l'accomplir.

Si, malgré ce temps supplémentaire octroyé, l'élève ne maîtrise toujours pas le niveau attendu, il faudra instaurer des dispositifs dérogatoires individualisés : soit une entrée dans le cycle suivant avec un tutorat spécifique destiné à l'aider à atteindre la maîtrise attendue, soit des dispositifs spécialisés tenant compte des troubles diagnostiqués.

Des filières de plus en plus étanches :

Le collège, dès la 5^{ème} orienterait vers des études longues ou courtes. Mais le lycée en ferait autant. L'extrait ci-contre est on ne peut plus clair.

On voit bien, en se plaçant au début (école) et à la fin (lycée) du cursus qu'un des fondements majeurs du rapport est de sérier de plus en plus précocement. Fin du collège unique, bien entendu; mais fin aussi de l'école unique. Quant au lycée, on compartimente dès l'entrée.

Quel socle et comment ?

L'acquisition du « socle commun des fondamentaux » par tous est un objectif central du rapport. Il en dessine les grandes lignes, puis propose une organisation de l'école qui aurait avant tout pour but son acquisition.

Nous avons dit combien ce socle était pauvre en contenus; mais le dernier § de l'extrait énonce une idée qui revient plusieurs fois; n'accèderaient à une diversification des enseignements que ceux qui ont acquis le socle commun. Sinon, à l'école élémentaire, par groupes de besoins (c'est ainsi qu'il faut comprendre la personnalisation des apprentissages et de l'organisation de l'enseignement évoquées), l'essentiel du temps serait consacré à cette acquisition.

Autrement dit, il s'agit d'une école multi vitesses, où ceux qui décrochent ne pourront jamais rattraper les autres car ces derniers auront eu un enseignement complémentaire très tôt. Et, toujours, chacun selon ses talents... C'est pourquoi l'évaluation dès la maternelle est prônée.

Et l'échec scolaire :

Malgré les exigences à la baisse, il resterait peut-être des « sans talent » au fond de la nasse... Vieille recette : redoublement possible.

Nouvelle recette : les dispositifs dérogatoires. Entendez les voies de garage, de professionnalisation précoce.

C'est là qu'intervient la formation tout au long de la vie. Un repêchage continu, en quelques sortes. On sait ce qu'il en est : après une scolarité dans une école sans moyens, une formation continue sans moyens véritables. C'est le système à l'anglaise : peu de formation initiale, vie « active » extrêmement longue, alternant petits boulots peu qualifiés et « formation tout au long de la vie ». Où comment on fabrique une main d'œuvre flexible et bon marché...

Il est donc nécessaire de concevoir la personnalisation des apprentissages et la diversification du collège comme susceptibles de répondre (...) à ces situations. Toutes formes d'adaptation, y compris dérogatoires doivent être organisées, permettant de promouvoir des itinéraires alternatifs. Ils incluront en particulier des périodes, plus ou moins longues, d'alternance avec une entreprise, un lycée professionnel ou un dispositif relais.

L'essentiel est de décider de ces formes d'éducation adaptées à partir d'un diagnostic, lui aussi personnalisé, au cas par cas.

Le lycée est le lieu de la diversité : il prépare des adolescents, soit au métier qu'ils aborderont directement à la fin de leurs études secondaires, soit aux études supérieures. Sans bouleverser le lycée actuel, la Commission demande :

- un aménagement de son organisation pour qu'il offre, dès la première année, des voies aux finalités différentes puis des séries préparant aux baccalauréats dont les caractéristiques soient bien marquées. (...)

En définitive, ce rapport recrée, avec les structure d'aujourd'hui (qu'il souhaite transformer, ne l'oublions pas) l'École d'il y a plus de 50 ans .

Par l'organisation qu'il préconise, par l'individualisation des parcours selon les talents, par les filières qui se mettront forcément en place, machines à élite ou machines à exclure, il modifie profondément les missions de l'école et tourne le dos aux conceptions égalitaires de celle-ci.

La « sélection naturelle » est érigée en principe (la « compétition scolaire » y est souvent évoquée) véritable ossature d'un système éducatif qui multiplierait les voies de sorties, plus ou moins précocement, avec comme but assigné (nous n'en avons pas parlé) : fabriquer de la paix sociale (le fameux « vivre ensemble ») en faisant accepter à chacun sa place sociale en fonction de sa formation.

Il est particulièrement déplorable que certaines organisations syndicales ou de parents d'élèves voient dans ce rapport des avancées. S'il sert de fondement à la future loi d'orientation - et on ne voit pas comment il en serait autrement - celle-ci tournera le dos à un demi siècle d'évolutions vers une démocratisation du système éducatif, certes mise à mal de-

puis un certain temps déjà, et pas seulement par les différentes équipes Raffarin.

La réussite de notre système ces 20 dernières années, c'est un doublement du nombre de bacheliers et une baisse de moitié du nombre d'élèves sortant sans qualification. Et ce à coût quasi constant : la DIE (Dépense d'Investissement dans l'Education, comprenant l'ensemble des financements : état, collectivités, familles...) est passé de 6, 4 % du PIB à 6,9 % en 30 ans. On ne peut pas dire que l'effort ait été exagéré...

Or aujourd'hui, alors que l'on atteint peut-être une certaine limite (baisse du nombre de bachelier dans une classe d'âge) il conviendrait sans nul doute de revoir à la hausse l'investissement éducatif. C'est l'inverse qui est préconisé, et le projet de budget 2005 l'anticipe...

Il va falloir rapidement faire barrage à ce projet, et toutes les forces seront nécessaires. On ne peut laisser s'instaurer sans réagir une véritable politique éducative de classes, à l'égal du reste de la politique menée par ce gouvernement.

Christian CAM



A.P.D du 15 octobre 2004

Formation continue : baisse de 65 % en 2 ans !

Déclaration liminaire du SNUipp

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La CAPD d'aujourd'hui doit traiter des candidatures aux stages de formation continue. Or à ce jour plusieurs stages ont déjà eu lieu. Le travail des Délégués du Personnel n'a pas pu s'effectuer. Vous en portez seul la responsabilité. Nous dénonçons cette atteinte au paritarisme.

D'autres candidats ont déjà reçu par courriel l'information concernant leur participation à un stage à support PE2. La date de cette CAPD apparaît donc en décalage avec les réalités.

Le plan de formation 2004/2005 ne répond pas aux attentes des collègues. En effet, pour certains stages, il y a cinq fois plus de candidats que de places. Nous relevons qu'une fois de plus aucune formation n'est proposée pour la maîtrise de l'outil informatique. Nous déplorons également le peu de stages proposés aux enseignants de cycle 1 hors stage école.

Enfin, ce plan de formation exclut toujours une catégorie d'enseignants, ceux qui sont sur des postes particuliers. Le SNUipp-FSU revendique pour tous les personnels, y compris ceux qui sont dans l'AIS, le droit de se former également, en EPS, en Arts Plastiques ou en Sciences par exemple.

La Formation continue des personnels s'amenuise. De 10 766 jours stagiaires en 2002-2003 on est passé à 6 611

jours stagiaires en 2003-2004 et cette année vous ne proposez que 3 748 jours stagiaires soit une baisse de 65% en 2 ans.

En outre, la formation continue à candidature individuelle, accessible à tous les enseignants est largement insuffisante. En effet, ces stages sont passés de 1 860 jours stagiaires en 2002-2003 à 780 jours stagiaires pour cette année 2004-2005 et encore, uniquement pour le cycle 3. Nous relevons que le seul stage ouvert à tous les enseignants est celui qui recueille le plus de demandes, à savoir 80, pour 15 places...

Vous avez fait le choix d'une formation continue ciblée : ciblée par cycle, par circonscription, par école, par type de poste... Ce choix, par le nombre de places offertes, est en déséquilibre avec les autres stages qui, eux, permettent l'ouverture vers d'autres horizons que sa propre classe, son propre cycle, son propre projet d'école. La mobilité et la polyvalence des maîtres ne doivent pas être remises en cause.

Votre choix de donner la priorité aux stages d'école ne nous trompe pas. Le souci affiché de répondre aux besoins en formation des équipes vous permet de pallier à l'insuffisance des crédits et du nombre de remplaçants affectés à la formation continue.

Le SNUipp-FSU sera attentif à ce que tous les collègues retenus en stage, et notamment ceux à support BD, puissent tout à fait normalement participer à leur formation.

Compte rendu

1

Déclaration liminaire :

Le SNUipp-FSU dans sa déclaration liminaire a rappelé sa revendication de l'accès pour tous à des stages de formation continue quel que soit le type de poste occupé(AIS, remplaçant...).

Il a dénoncé la baisse du volume de formation continue : moins 65% en deux ans. Voir la déclaration liminaire page précédente.

2

Responsabilité des directeurs :

L'IEJ adjoint à l'IA a précisé que lors d'un stage d'école le directeur reste responsable même si pour suivre sa formation il est obligé de quitter l'école.

A bon entendre...

3

Stages :

Le SNUipp-FSU a fait remarquer que certains collègues avaient été informés par l'IUFM de leur participation à un stage avant la tenue de la CAPD. L'IEJ adjoint réglera ce problème avec l'IUFM.

L'IA adjoint a précisé à notre demande que l'accueil des PE 2 assurant le remplacement des stagiaires ne dure que 2 jours(et pas 1 semaine...) et qu'il ne s'agit en aucun cas d'une période de Pratique Accompagnée et que les stagiaires ne jouent aucunement le rôle de MAT. Il s'est engagé à préciser les choses auprès de l'IUFM.

Stage SEGPA : aucune candidature n'a été enregistrée. Nous nous interrogeons sur le déficit récurrent de candidats dans ce domaine.

Le SNUipp-FSU demande qu'une enquête soit réalisée afin de connaître les besoins réels de formation des personnels dans ce domaine.

Le SNUipp-FSU regrette que le stage USEP n'ait pas été reconduit cette année malgré l'engouement qu'il avait suscité l'année dernière, le stage EPS et transversalité n'ayant pas fait le plein.

Le stage Plan de prévention contre l'illettrisme n'a recueilli que 2 candidatures pour 30 places. Une relance sera faite auprès des

4

Question diverse :

• Réception des documents administratifs par courriel.

Le SNUipp-FSU a souligné que même si 95% des écoles étaient connectées à Internet, 95% des enseignants n'avaient pas accès à l'information : les collègues non formés, ceux n'ayant pas accès à l'outil informatique chez eux. L'accès à Internet dans les écoles n'est pas possible à tous et à tous moments. D'autre part, le tri du courrier à imprimer étant fait par le directeur, ses choix ne sont pas forcément ceux des adjoints.

Nous demandons des directives à ce sujet, à envoyer aux directeurs quant à la gestion du courriel.

Un inspecteur a donné l'idée de porter la mention : « à faire émarger par tous les collègues » sur les courriers à imprimer. L'administration a reconnu qu'une réflexion devait être menée sur ce point.

5

Question diverse

• Ineats :

Cette année, tous les ineats souhaitant intégrer le Gard ont pu le faire. Pour les postes restants vacants, il a été fait appel en ordre dispersé, à des T1 d'autres académies. Le SNUipp a donc demandé que soit établi, pour l'année prochaine, un classement des PE2 sortants, venants d'autres académies, et souhaitant intégrer le Gard. L'IA adjoint a accepté.

6

Question diverse

• CPC :

Sur notre interpellation, l'IA adjoint a rappelé le fonctionnement du recrutement des CPC en cours d'année.

Intérim d'un an et plus : appel à candidature, entretien, et nomination au barème, et donc priorité pour l'année suivante.

Remplacement de moins d'un an : sur proposition de l'IEJ: pas de priorité pour l'année suivante.

7

Question diverse

• RASED :

Sur le RASED de Beaucaire, un poste de maître E étant vacant nous avons demandé qu'il y ait un appel à candidature de personnel qualifié.

8

Question diverse

• PE2 sans stage !

Du fait du manque de stage à candidature individuelle au premier trimestre, il reste à ce jour une dizaine de PE2 sans stage alors qu'ils doivent connaître leur lieu de stage ce lundi 17 octobre. Pour résoudre ce problème à moindre frais, l'IA a demandé aux IEN de proposer à des collègues adjoints ou directeurs de laisser leur classe à ces PE2, et d'être déchargés pour travailler à « des projets très spécifiques » (...)!

Les délégués du personnel:

Véronique Agnès, Florence Bonzom, Laurence Ferrier, Georges Michel, Philippe Viannay.

Les arts à l'école

Tourrou	Carole
Terrades	Nathalie
Gault	Christine
Le Merdy	Monique
Brusselle	Marie-Pierre
Valera	Gaëlle
Chabert	Magali
Viala	Delphine
Faure	Fabrice
Hermet	Coralie
Nouet	Corinne
Valles	Michel
Derrien	Delphine
Berard	Christelle
Gay	Virginie

Liste d'attente (3 premiers)

Moulin	Isabelle
Jouval	Sylvie
Micheli-Ponge	Mathéa

La maternelle, une école de plein exercice

Molendini	Maria
Bele	Myriam
Zammit-Inard	Agnès
Comte	Christine
Morin	Anne-Laure
Gandon	Béatrice
Ouvrelle	Caroll
Servière	Laurence
Roman	Annabelle
Fernandez	Céline
Moulin	Valérie
Peytavin-Sparks	Catherine
Mateo-Bressan	Sandrine
Damamme	Christophe

Liste d'attente (3 premiers)

Labarussias	Fabrice
Treillet	Jean-Claude
Moulin	Isabelle

Patrimoine local

Blaise	Marie Noelle
Merard	Florence
Pannequin	Stéphanie
Goujon	Flavie
Lafon	Béatrice
Mille	Viviane
Lecouteux	Marie Odile
Seguin	Nelly
Vidal-Muller	Nathalie
Agniel	Gaëlle
Jean	Cyrille
Jeanjean	Christine
Mourgues	Chantal
Colombaud	Pascale
Granval	Alain

Liste d'attente (3 premiers)

Faucher	Jean Luc
Chafer	Odile
De Mourat	Nicole

Enseigner les sciences

Deboudt	Delphine
Bottozzo	Sylvie
Cornut	Michael
Gourmaud	Carole
Benoit	Béatrice
Migliore	Gipsy
Polge	Valérie
Vacca	Annie
Delmas	Corinne
D'Amigo	Sylvie
Malacarne	Armande
Comte	Philippe
Marc	Josette
Champagne	Virginie
Guiraud	Nathalie

Liste d'attente (3 premiers)

Chafer	Odile
Pellequer	Catherine
Coquelet	Nadine

Dire, lire, écrire au cycle 3

Raufaste	Anne
Sanchez	Linda
Ginestet	Christine
Cammal	Clotilde
Garcera	Lionel
Sanchez	Sophie
Ferrini	Estelle
Causse	Catherine
Joos	Regine
Cahuzac	Aline
Bernat	Stéphane
Bermes	Nadège
Cesbron	Nathalie
Joseph	Marie-
Fresquet	Ghislaine

Liste d'attente (3 premiers)

Elzière	Laurence
Veyrune	Hélène
Russu-Ginestet	Caroline

L'Anglais au cycle 3

Niel	Sylvette
Martinetti	Mareva
Hornung	Agnès
Sagnole	Nadège
Mutschler	Marie
Catuogno	Laurence
Morere	Benoit
Baque	Gilles
Laurent	Stéphanie
Giovannangeli	Jean Pierre
Gilles	Carole
Philip	Jacques
Clément	Sandrine
Robustelli	Antoine
Regnier	Monique

Liste d'attente (3 premiers)

Brunel	Roseline
Vert	Elodie
Elzière	Laurence

Enseigner en SEGPA

Baldy	Philippe
Marigliano-	Sylvie
Queyranne	Magali
Net	Patrick
Inigo	Nathalie
Chaput	Christelle
Lardon	Martine
Dosissard	Jean Louis
Caudrillier	Gilles
Andrieu	Jean Paul
Escobar	Patrice

Enseigner en Clis et en UPI

Arnaud	Céline
Queyranne	Magali
Soler-Coullomb	Christine
Net	Patrick
Inigo	Nathalie
Caudrillier	Gilles
Andrieu	Jean Paul
Cappeau	Sylvie
Pellecuer	Jean Marc
Escobar	Patrice

Journée des maîtres E et G

Gamon	Nathalie
Acquaviva	Vanessa
Fayard	Valérie
Carascossa	Julie
Loubat	Alexandra
Zacharias	Eric
Verdière	Philippe
Paregno	Sylvie
Cambon	Thierry
Soulier	Hervé
Mourier	Christine
Richard-	Thérèse
Toussaint	Mariane
Renaud	Josette
Bernat	Véronique
Majourel	Bernadette
Marigliano-	Sylvie
Arnaud	Céline
Queyranne	Magali
Net	Patrick
Chaput	Christelle
Dosissard	Jean louis
Caudrillier	Gilles
Andrieu	Jean Paul
Cappeau	Sylvie
Escobar	Patrice

EPS et transversalité des apprentissages

Dagneau	Nathalie
Vanraepen-	Béatrice
Amblard	Pascale
Couderc-	Annie
Viannay	Philippe
Perrier	Laure
Matte	Pierette
Costes	Isabelle
Gilles Pedreno	Carole
Chassagnot	Florence
Balny	Caroline
Kugler	Ruth
Sanchez	Frédéric
Bourdoiseau	Jean Michel

Occitan

Dumas	Thierry
Hemery	Magali
Delor	Michel
Aspisi	Sylvie
Ferrier	Laurence

Plan de prévention de l'illettrisme

Bernardet	Laurent
Gabourdes	Béatrice

Liaison école /collège Saint Gilles

9 candidats

Crespy	Cecil
Privat	Céline
Cabioch	Alain
Floutier	Cédrik
Ana	Sylvie
Bailleul	Armand
Nivaggioni	Jean martin
Baly	Eric
Aniort	Bénédicte

Stage d'école J.P. Florian Mazac

7 candidats

Martin	Gérard
Dumas	Marie Ange
Bareau	Catherine
Carava	Jacqueline
Davin	Bénédicte
Rabia	Nadia
Martin	Jacqueline

**Accompagnement
des REP Alès 1**

12 candidats	
Granjean	Dominique
Ferrari	Julie
Ribot	Géraldine
Aurel	Laure
Debeaux	Laurent
Seminger	Myriam
Cam	Christine
Cabanel	Danièle
Delmas	Julien
Vadant	Catherine
Mistral	Marjorie
Quatremère	Patrick

**Liaison école/
collège Diderot Alès**

12 candidats	
Delmote	Gilles
Blondel	Carole
Bourelly	Virginie
Aurel	Laure
Ihamouchene	Yasid
Girard	Alain
D'Amore	David
Chambon	Christian
Sabatier	David
Gomez	Karine
Cesbron	Nathalie

**Liaison école/collège
Daudet Alès**

12 candidats	
Rieu	Jacqueline
Blachère	Jean-Marc
Bernard	Vincent
Bareau	Catherine
Tricon	Marie Hélène
Lopez	Christophe

**Stage école St Exupéry
Rochefort du Gard**

9 candidats	
Lemaire	Philippe
Vilminot	Anne
Chauvin	Anne
Salmon	Laurence
Martinez	Gisèle
Musiolik	Alain
Claudon	Pascale
Crouzier	Christine
Cappeau	Sylvie

REP NIMES 1

41 candidats	
Lebault	Jeanne
Berard	Christelle
Boyer	Fabrice
Ligier	Sandy
Santonianni	Giulia
Bricquet	Christine
Martin	Isabelle
Horber	Laurence
Wiar-Loubier	Myriam
Peru	Cyril
Revenaz	Aurélie
Gas	Aurélie
Gaillard	Christine
Gerles	Karine
Goncalves-	Pascal
Girardot	Frédéric
Autié	Cécile
Masse	Delphine
Blanc	Xavier
Barraja	Annick
Modestin	Annie
Enjalric	Véronique
André	Magali
Turban	Lionel
Douasbin	Karine
Guinon-	Angela
Durant	Françoise
Molano	Nathalie
Larnicol	Christophe
Enjalbert	Myriam
Martin	Chantal
Ciscar	Sophie
Pombar	Jean-Luc
Mourier	Danièle
Béchar	Brigitte
Mineau	Bénédicte
Renucci	Emmanuel
Chaudeyrac	Magali
Colombier	Laure
Pierre-Pujolas	Delphine
Lessut	Arnaud

**Liaison école/
collège Diderot-Condorcet**

15 candidats	
Nouet	Corinne
Peru	Cyril
Seguin	Nelly
Guitard	Jean
Guitard	Valérie
Colombaud	Pascale
Carrière	Emmanuel
Onic	Françoise
Gravier	Bernard
Delon	Robert
Vincent	Arnaud
Farges	Elisabeth
Mehauden	Bénédicte
Bourdoiseau	Jean-Michel
Delamarre	Delphine

**Stages écoles
de la Gardonnenque**

28 candidats	
Babaud	Eric
Troubat	Jean-Luc
Vialat	Caroline
Craveiro	Karine
Musso	Sabine
Perles	Valérie
Brosse	Candice
Rabot	Sylvie
Darde	Florence
Chanut	Danièle
Molard	Catherine
Tep Vinaches	Geneviève
Billebaut	Florence
Oberti	Jeanine
Gleyse	Catherine
Allegre	Maryse
Selvi	Sandrine
Constant	Florence
Forissier	Brigitte
Colombini	Catherine
Passeron	Claude
Delavigne-	Pascale
Bourdin	Pamela
Larguier	Laure
Lauze	Martine
Auzière	Annie
Priou	Anne-Cécile
Wuathier	Marie-Ange

Stage école Aubord

14 candidats	
Dampierre	Isolde
Martin	Valérie
Chalansonnet	Cécile
Pelaez	Fatoma
Messenger	Jean-Marc
Pontalier	Jean-Louis
Chauvet	Muriel
Chambon	Thierry
Tolmos	Marie-Noëlle
Orti	Emmanuel
Navarro	Yvette
Esteve	Jean-Marc
Borelly	Christine
Gastineau	Nelly

Liaison école/collège Bigot

13 candidats	
Ther	Valérie
Chabanon	Eric
Boranad	Alexandre
Quintana	Cécile
Achard	Corinne
Héritier	Abel
Chabanon	Isabelle
Rota	Hélène
Miquel	Viviane
Sauze	Patrick
Carbonnell	Georges
Blanc	Jean Claude
Veyssière	Raynald

**Stage école de la Placette
Nîmes**

18 candidats	
Fournier	Raymonde
Pappas	Carole
Cannet	Isabelle
Garidou	Olivia
Sage	Nathalie
Verdière	Philippe
Aviet	Patrice
Genini	Nelly
Barry	Yolande
Comte	Stéphanie
Prat	Alain
Combe	Jean-Paul
Robin	Catherine
Blanc	Dominique
Ferrer	Marie-José
Ferreri	Renée
Heriche	Magali
Bianti	Francoise

**Liaison école/collège
J Rostang**

16 candidats	
Fesquier	Joëlle
Martinetti	Mareva
Benoit	Véronique
Laurent	Kati
Jauvert	Mireille
Ginestet	Christine
Marceron	Bernard
Queugniot	Colette
Coste	Cathy
Garcia	Denis
Henriot-Prohin	Marie-Luce
Peyre-Brousse	Hélène
Fresquet	Ghislaine
Burcia	Eric
Meunier	Solange
Poux	Caroline

Stage école J Macé Uzes

20 candidats		20 candidats	
Gagnaire	Caroline	Gagnaire	Caroline
Queyranne	Magali	Queyranne	Magali
Boutaud	Laure	Boutaud	Laure
Rossire	Martine	Rossire	Martine
Lobet	Patrick	Lobet	Patrick
Canto Géringier	Jeanne	Canto Géringier	Jeanne
Batiat	Bernard	Batiat	Bernard
Breton	Danielle	Breton	Danielle
Moreau	Lyonel	Moreau	Lyonel
Paolantonacci	Alain	Paolantonacci	Alain
Marbac	Guy	Marbac	Guy
Bourelly	Daniel	Bourelly	Daniel
Dusserre-	Danielle	Dusserre-	Danielle
Schenck	Sylvain	Schenck	Sylvain
Touzard	Muriel	Touzard	Muriel
Grandet	Roland	Grandet	Roland
Martinez	Catherine	Martinez	Catherine
Janson	Martine	Janson	Martine
Privat	Pascale	Privat	Pascale
Odorizzi	Sylvie	Odorizzi	Sylvie

**Liaison école/collège
Mayac- Lou Roudounet**

19 candidats	
Blanchard	Philippe
Boutraud	Vincent
Lapierre	Christine
Verdier	Vivette
Appy	Bernard
Damour	Pascal
Touzard	Muriel
Lavallard	Jean-Michel
Regnier	Monique
Ponton	Patrick
Privat	Pascale
André	Stéphane
D Ozenay	Mireille
Millard	Sylvie
Peliconne	Jean-claude
Odorizzi	Sylvie
Brunot	Geneviève
Silvestre	Anne-Marie
Gault	Emmanuel

**Liaison école/collège
J Vallès R Rolland**

11 candidats	
Tisserand	Delphine
Muraillat	Stéphanie
Latcher	Agnès
Couty	Nicolas
Deruy	François
Olivero	David
Bonneau	Jean Jacques
Vila	Eric
Baules	Patrick
Jaussoin Jodar	Magali
Guyet	Dominique

Stage école Mérimée Nîmes

5 candidats	
Salah	Nicole
Horvilleur	Catherine
Paris	Josiane
Pesenti	Martine
Leplay	M-Françoise
Meallant	Caroline
Audema	Christine
Anthouard	Ghislaine

**Liaison école/collège
Baucaire**

12 candidats	
Martinez	Patricia
Pucci	Anaïs
Adell	Audrey
Riom	Agnès
Allemand	Luc
Heurtier	Jacques
Cadet	Christine
Beaumel-Nys	Karine
Duplissy	Ludovic
Duplissy	Pascale

REP Beaucaire

36 candidats	
Seguin	Karine
Francart	Caroline
Zammit-inard	Agnès
Pucci	Anaïs
Chaffanel	Nathalie
Gillier	Marie-caroline
Garcia	Sandrine
Abate	Jean-Jacques
Failly	Claire
Félix	Nathalie
Raynal	Julie
Adell	Audrey
Everarts de	Delphine
Riom	Agnès
Semin	Jean-Claude
Marty	Philippe
Echallier	Céline
Mira	Sonia
Diaz	Joseph

Toutou	Alexandra
Chassari	Muriel
Allemand	Luc
Vives	Fabienne
Seguin	Daniel
Heurtier	Jacques
Ghislain	Colette
Abdelgheffar	Amar
Natalizi	Sandrine
Tiston	Nathalie
Cadet	Christine
Bouet	Jean Noël
Lavoine	Sandra
Lavoine	Jean-Yves
Agussol	Candice
Beaumel Nys	David
Duplissy	Pascale

**Stage école mat David
Villeneuve les Avignon**

4 candidats	
Grisey	Chantal
Legendre	Chantal
Fieloux	Renée
Jolibois	Valérie

**Stage école L Rousson
Nîmes**

11 candidats	
Leblanc	Christiane
Théron	Emilie
Marty	Monique
Zerbib	Valérie
Vie	Valérie
Van-Tieghem	Martine
Cavaignac	Pierre-Jean
Carcenac	Ivan

REP St Gilles

23 candidats	
Pouget	Catherine
Arnihac	Sylvie
Pybus	Sophie
Brasi	Séverine
Crespy	Véronique
Caparos	Christine
Surcis	Katy
Brunet	Stéphanie
Cano	Sarah
Doumenc	Antoine
Cabioch	Alain
Farges	Hervé
Nivaggioni	Jean Martin
Lafaye	Françoise
Rochette	Cécile
Gey	Stéphanie
Bouez	Ambre
Satre	Eliane
Dusserre	Chantal
Banes	Eric
Blachère	Laurence
Baly	Eric
Aniort	Bénédicte

**Stage école
Générac/Beauvoisin**

18 candidats	
Fournier	Cathy
Brun	Valérie
Granchi	Céline
Ferrando	Gaëlle
Rocher	Clotilde
Combiar	Jacqueline
Etienne	Dominique
Cislina	Stéphane
Bruneau	Hervé
Saliou	Marie-Renée
Garcia	Gisèle
Maillefert	Catherine
Pueyo	Sabine
Rauzier	Jacques
Cayuela	Guylène
Bonneau	Carole
Cislina	Sophie

Stage école Redessan

5 candidats	
Ruckly	Philippe
Maffre	Cécile
Planes	Patrice
Collin	Annie
André	Chantal

**LIAISON ECOLE/COLLEGE/
LA GALABERTE**

6 candidats	
TERME	VERONIQUE
CASTANON	PHILIPPE
MINOT	ISABELLE
GAILLAC-RUE	FRANCOISE
LAURIOL	GENEVIEVE
RIVIER	CECILE

**STAGE D'ECOLLES : VILLA
CLARA - JULES FERRY**

10 candidats	
ROYER	MARIE-CHRISTINE
BERTHIER	ANNICK
LOPEZ-	ALINE
CAUMETTE	DELPHINE
CHEVALIER	BEATRICE
CARRASCO	ANNE
PRIVAT	MARC
PRADIER	THIERRY
FILHOL	SOLANGE
ROSSI	PATRICIA

**STAGE D'ECOLE: C. FREINET
1 ET 2 BAGNOLS SUR CEZE**

14 candidats	
LESNE	LISE
MAZOYER	KARINE
FONTAINE	ALAIN
BORD	ELODIE
AININE	ABDELKADER
MOREL	CAROLINE
FONTAINE	CAROLE
SAINT-LEGER	BERNARD
MEDJOUEL	LEILA
CORTES	AMELIE
PANSIER	FREDERIQUE
LOVERA	CLAUDE
CAUSSE	VINCENT
DENISI	CORINNE

LIAISON ECOLE/COLLEGE :

20 candidats	
GUIVARCH	ALAIN
COLOMBANI	VIRGINIE
PEROLLET	REMI
YRIARTE	CEDRIC
CARLE	HELENE
CHAUSSE-	NATHALIE
HERNANDEZ	CATHERINE
PRZYBILSKI	JACQUES
MAURIN	CORINNE
FAU	BERNADETTE
COLLETTE	DANIELE
LACROIX	JACQUES
DUCHE	ALAIN
HURIAU	JEAN-PIERRE
CLERC	CHRISTINE
PRIVAT	MARC
CAVALIER	CORINNE
FILHOL	SOLANGE
GUILLEMIN	SYLVIANE
ROSSI	PATRICIA

**STAGE D'ECOLAS :
AIGUES-VIVES**

11 candidats

HERVIEU	PASCALE
GARCIA	VALERIE
PFEIFFER	COLETTE
JEANJEAN	REGINE
DERNAU-	LISE
MANCIOT	GHISLAINE
LOUP	ELISABETH
SEVERAN	CAROLE
ATGER	FABIENNE
WINTER	CHRISTOPHE
GERVRAUD	ANNE

**STAGE D'ECOLE: ECOLE DE
PLEIN-AIR NIMES**

7 candidats

JOFFART	YVETTE
DANINO	MARIE CHANTAL
ANTONIN	HUGUES
GRAND	PHILIPPE
GAY-BOSC	GENEVIEVE
THENON	FLORENCE

TSL ORAL ET ECRIT

17 candidats

ALZUYETA	ISABELLE
MARIGLIANO-	SYLVIE
CHALLEGARD	INCARNATION
GIBERT	BERNARD
VIGNE	ALEXANDRE
CHARAVEL-	CATHERINE
HAMARD-	MARIE-LAURE
BERTHELOT	JOHAN
REGGIANI	MARIE-CHRISTINE
TALAGRAND	VERONIQUE
PANDOLFI	MURIEL
VERNET	WILLIAM
SALMON	LAURENT
THENON	FLORENCE
RIBIERE	CHRISTINE
CANAT	CLAUDETTE
ROUSSEAU-	CAROLE

**STAGE D'ECOLE
BOISSET/GAUJAC**

8 candidats

COTTE	CATHERINE
LOTZER	FRANCK
CLOUDAS	ROSA
LINCY	JEAN-YVES
IGLESIAS	BONNIFACIO
CLEMENT	DOMINIQUE
CHOMETTE	FRANCOIS
SCHMIT	FRANCOISE

REP D'ALES 1

34 candidats

FOURNIER	JOSEPH
GRANDJEAN	DOMINIQUE
FERRARI	JULIE
DUHAUT	CAROLINE
FAURE	FABRICE
ROUGER	SYLVAIN
HUA VAN	FABRICE
AUREL	LAURE
SEMINGER	MYRIAM
CABANEL	DANIELE
GRZESKO-	INGRID
CHAUVET	FLORENCE
HENAUX	ESTELLE
DELMAS	JULIEN
ISSAHKIAN	AGATHE
FURGIER TI-	BARBARA
MALBY	FRANCE
JANSSEN	JEREMI
BRES	GISLHAINE
DESMARTIN	CELINE
PERROD	ALAIN
AUTHIE	PASCAL
ANATOLE	PATRICIA
VADANT	CATHERINE
ELZIERE	RITA
RIGAL	EDITH
GUIRAUD	ROLAND
LORTHE	SYLVIE
JULLIAN	JEAN-
QUET	DOMINIQUE
TRAUCHES-	CATHERINE
LARGUIER	CATHERINE
REVERSAT	JOELLE
MARTIN	ANNE

**STAGE D'ECOLE: ECOLE DE
VERGNOLE**

11 candidats

MARTI	OLIVIER
FERRIER	EVELYNE
ENJALRIC	VERONIQUE
NOYER	SOPHIE
BLAISE	RAOUL
LARNICOL	CHRISTOPHE
PERU	ANNE
FARGES	ELISABETH

REP NIMES 3

20 candidats

MITTELETTE	AUDREY
COUTY	NICOLAS
DELORME	DAMIEN
PAVOT	JEAN MICHEL
POSER	DOMINIQUE
VEYRUNES	MARTINE
LAFAYE	FREDERIC
OLLIER	KARINE
BENETRIX	SANDRINE
BERTHELOT	JOHAN
GRANDJEAN	BENOIT
OLIVERO	DAVID
CHOLEUR	COLETTE
COMBE	RICHARD
FLANDIN	ANNE
PETESQUE	BENEDICTE
HAAS-FRAILE	CHRISTINE
BOURDOU	CHRISTINE
MOURAILLE	FRANCOISE
MAHIEU	ADELINE

STAGE D'ECOLE : BEZOUCE

6 candidats

MAYRAS-	LAURENCE
BAYLE	BERNADETTE
COLOMBA	CHRISTIAN
PONGE	SERGE
LEGERON	ERIC
BLASCO	FRANCOISE

STAGE D'ECOLE: ROCHE-

10 candidats

BESSIERE	FRANCOIS
SALMON	LAURENCE
SANCHEZ	MARIE-
MONLEAU	CATHERINE
DUREY	MIREILLE
MUSIOLIK	ALAIN
VACHER	FLORENCE
JAVIERRE	JEAN-MARC
LACROIX	J-PIERRE
CLAVAUD	RENE

SOMMAIRE

P 1 : édito. réunions d'info syndicales sur temps de travail : dates	P 12 : fiche contrôle syndical permutations
P2 : partir à l'étranger; validation des retraites	P13 : Courrier IA sur l'ISSR, pétition nationale Musées
P 3 à 5 : Philosophie du rapport Thélot	P14 : Page spéciale retraités
P 5-6 : CAPD du 15 octobre, formation continue. Déclaration et compte rendu	P 15: fiche prélèvement automatique adhésion
P 7 à 10 : liste des syagiaires. Sommaire page 10	P 16: bulletin d'adhésion
P11 : calcul des retraites, permutation informatique	

Courrier du SNUipp-30 à M l'inspecteur d'Académie concernant sa note sur l'ISSR

Nîmes, le jeudi 7 octobre 2004 La Secrétaire Départementale Adjointe
à Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Le SNUipp-FSU tient à attirer votre attention sur la note de service parue le 13 septembre 2004 relative à l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR).

En effet dans cette note il est dit que « *L'indemnité prévue est due à partir de toute nouvelle affectation en remplacement, à un poste situé en dehors de leur école de rattachement pour les ZIL, de leur commune de résidence pour les brigadiers.* »

Or la notion de « *commune de résidence pour les brigadiers* » n'apparaît jamais dans les décrets régissant l'attribution de l'ISSR, à savoir le décret n°89-825 du 9 novembre 1989 et le décret n°91-151 du 9 octobre 1991, que vous citez,.

Nous avons pris contact avec vos services qui ont confirmé que cette disposition n'était pas en vigueur.

De nombreux collègues concernés par l'attribution de l'ISSR se sont inquiétés ; c'est pourquoi, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous vous demandons d'adresser une nouvelle circulaire rectificative à tous les intéressés.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie,...

Rachel SUBILIA



accès gratuit aux
musées
pour les enseignants
et les classes

Abus de culture ?

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,
Monsieur le Ministre de la Culture,
Monsieur le Conservateur du Musée du Louvre,

La décision du Musée du Louvre de supprimer la gratuité pour les enseignants et d'y substituer une «gratuité conditionnelle qui ne bénéficiera qu'aux enseignants ayant accompagné une classe au musée une fois dans l'année» doit entrer en vigueur en cette rentrée scolaire.

Cette mesure, injuste, ignore le rôle des musées dans la formation personnelle des enseignants ainsi que les caractéristiques de nos métiers. Elle constitue un précédent qui risque de s'étendre et de limiter considérablement les possibilités de partenariat entre l'Éducation Nationale et les Musées Nationaux.

L'accès gratuit, sur présentation de leur carte professionnelle, est utilisé par de nombreux enseignants qui viennent de tous les départements utiliser la richesse des musées dans leurs activités pédagogiques.

Nous vous demandons en conséquence de revenir sur cette décision et de favoriser l'accès des enseignants et des classes à l'ensemble des établissements culturels dépendant de l'Etat ou des collectivités territoriales. Cela permettrait de développer et de contribuer à une meilleure appropriation du patrimoine culturel par les enfants.

Nom

prénom

établissement ou école

ville

UNITAIRES 30

Spécial Retraités

Quelle représentation les Instituteurs en activité se font-ils des retraité-e-s ?

Les réflexions entendues ici ou là s'adressent à des retraité-e-s assez valides pour co-tayer leurs collègues, mais sont-ils tous dans le même cas ?

On leur envie leur temps libre, mais sait-on que ce temps, en raison d'évolutions tout à fait naturelles et normales, défile de plus en plus vite avec l'avancée en âge ?

On trouve presque immoral qu'ils disposent de revenus sans « rien faire ». N'est-ce pas le cas des femmes au foyer ? des chômeurs ? des enfants ?

Ne font-ils vraiment rien ? Sait-on que leur bénévolat permet des créations d'emplois et participe à la création des richesses de la nation (PIB) ?

N'ont-ils pas pendant leur vie active assuré les ressources de leurs prédécesseurs et mérité les leurs ?

Enfin, les actifs ne projettent-ils pas sur les retraités leur peur du vieillissement, et leur appréhension d'être relégués quand ils accèderont à la retraite ?

Pension de réversion :

Profitant de l'été pour assener ses mauvais coups, le gouvernement promulgué, le 24 Août, le décret d'application de l'article 31 de la loi dite « Fillion », modifiant les droits à pension de réversion pour le régime général.

Nous avons pu constater que les atteintes portées aux droits des salariés du secteur privé, ne tardent pas à s'appliquer aux fonctionnaires, au nom de l'équité. Nous ne devons pas accepter cette régression inique qui va léser 2,2 millions de retraités et retraitées pour le moment. Le gel du décret est une manœuvre. Que pouvons-nous attendre de ministres si impitoyables pour les simples gens ?

Les retraités, toutes organisations confondues agissent, mais toutes et tous sont concernés et doivent se manifester pour préserver leurs acquis.

Coupe très sombre dans l'action sociale pour les fonctionnaires retraités : -24 %

Extrait du communiqué FSU du 13 Octobre 2004

Le projet de Loi de Finances (PLF) 2005 sur l'action sociale interministérielle a été présenté au Comité Interministériel de l'Action Sociale (CIAS) réuni le 6 Octobre 2004.

Les prestations d'action sociale propres aux personnes âgées (fonctionnaires de l'Etat retraités) sont les principales victimes de la saignée budgétaire programmée : les crédits baissent de près d'un quart (4,8 millions d'euros, soit -24 %)

L' Aide à l'Amélioration de l'Habitat (AAHR) est sans préavis purement et simplement supprimée.

L' Aide Ménagère à Domicile est amputée de 3,5 Millions d'euros (-18,7 %)

Le total des suppressions de crédits attachés aux prestations propres aux retraités (- 4 829 794 euros) représente à lui seul la moitié de la baisse de l'ensemble des prestations sociales interministérielles.

Toute la sollicitude de l' Etat envers ses anciens serviteurs est ainsi résumée, un an après la canicule de 2003, alors que les appels à la solidarité nationale en direction de nos « anciens » se multiplient au plus haut niveau de l' Etat.

Le gouvernement délaisse concrètement ses agents les plus humbles, dans le droit fil de la logique de baisse des pensions, conséquence de la réforme des retraites.